

Motion « Engagement d'une ressource externe pour la gestion des dossiers de l'ASIOR ».

L'ASIOR se trouve actuellement dans une phase d'investissements importante avec la création de « son » premier bâtiment à Montcherand, suivi très probablement par d'autres bâtiments à Montchoisi.

Le Comité de direction de l'ASIOR (CODIR) doit gérer la construction et le suivi de ces bâtiments. A cela s'ajoute d'autres dossiers récurrents ou ponctuels (comme par exemple le suivi administratif du personnel de l'ASIOR, les patrouilleurs scolaires, le restaurant scolaire ou divers préavis).

La récente démission de Mme Myriam Schertenleib est due selon ses termes à une surcharge de travail, consécutive notamment à l'investissement important qu'elle devait mettre comme présidente dans les dossiers de l'ASIOR qui, je le rappelle, dispose d'un budget de plus de 6 millions de francs (budget 2024) avec des investissements de plus de 10 millions.

Il devient donc à mon sens indispensable que le CODIR réfléchisse à diminuer cette charge pour tous ses membres et à professionnaliser le traitement des dossiers nommés ci-dessus. L'engagement d'un.e collaborateur.trice rémunéré.e et externe permettrait de soutenir le CODIR dans les gestions administratives et dans le suivi de certains dossiers, voire la rédaction de préavis.

Certes, cet engagement aura un coût pour l'ASIOR (partiellement diminués par une baisse probable des vacations du CODIR), mais il garantira une gestion efficace des dossiers de, et au profit de, l'Association et de son CODIR.

Je demande donc au CODIR de présenter une étude sur l'engagement d'une ressource externe pérenne.

Orbe, le 30.08.2023

Cora Pasteur